

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 22

Séance du 30 novembre 2023



Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Pascal HELDE donne pouvoir à Daniel BROCKER
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK
Yann VILARDELL donne pouvoir à Éric BRUNSTEIN

Absents :

9. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

9.5. Convention de mise à disposition de l'ancien Club House

DELIBERATION D30112023/11

L'association Time 2 run est une nouvelle association dont le siège social est fixé au 4 rue Frédéric Fiebig à Sélestat, organisée avec une section à Châtenois, qui pratique le trail.

Elle a fait une demande d'abri après les entraînements trail sur Châtenois.

La Commune a décidé de leur mettre à disposition l'ancien club house au tarif de 50 € l'année.

La convention de mise à disposition de la salle sera établie sur les modèles en vigueur à la commune.

Elle bénéficiera des mêmes subventions que les autres associations de Châtenois, soit 200€ par an.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition de l'ancien club house à l'association Time 2 Run, au prix de 50€ par an.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute convention s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

S²LOW

ID : 067-216700732-20231205-D3011202311-DE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 05 décembre 2023

Luc ADONETH
Le Maire,



Daniel BROCKER
Le secrétaire de séance,